



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 27 SEPTEMBRE 2021

Une réunion du CHSCT s'est tenue le 27 septembre 2021 en mode audioconférence sous la Présidence de M. LE BUHAN, DDFIP22.

Le Directeur a ouvert la séance en évoquant le décès de Jean-Michel GUILLOU, collègue du SIE de LANNION, subitement décédé après sa sortie du service le 22 septembre, et rappelé le dispositif de soutien aux collègues mis en place par la DDFiP dans ce cadre.

Motion SPFE de Saint-Brieuc

Avant lecture de notre liminaire, les représentants du personnel ont fait part de l'existence d'une motion des agents du SPFE de Saint-Brieuc. L'intersyndicale a fait lecture de cette motion qui dénonce notamment le sous-effectif, l'absence de visibilité sur la charge de travail et la répartition du travail entre le « siège » et ses antennes, l'absence de communication, l'absence de visibilité sur l'organisation du nouveau service et également la gestion arbitraire et opaque du droit au télétravail dans ce service.

La première réponse du directeur a été de dire que la mise en place d'un service départemental (SPFE de St Brieuc) est une directive nationale. La direction a fait le choix de mettre en place des antennes, parce qu'elle souhaitait trouver une solution satisfaisant un maximum d'agents. Enfin, le directeur a conclu en réaffirmant le droit au télétravail qui est selon lui bien mis en œuvre au SPF-E de Saint-Brieuc.

Déclaration liminaire

F.O.-DGFIP a ensuite lu une déclaration liminaire dans laquelle nous avons déploré l'utilisation du mode audioconférence alors que la plupart des réunions se déroulent dorénavant en mode présentiel. Pour **F.O.-DGFIP**, l'audioconférence ne permet pas des échanges de qualité.

Le directeur a pris note de cette observation et s'est engagé à ce que les prochains CHS-CT se déroulent en présentiel. Nous vous invitons à prendre connaissance des autres points abordés dans notre liminaire (déclaration annexée au présent compte rendu).

6 points étaient à l'ordre du jour de ce CHS-CT.

1. Approbation du relevé des décisions du 29 juin 2021.

Quelques rectifications devant être apportées, ce point a été remis à l'ordre du jour du prochain CHS-CT.

2. point sur la situation SIP/SIE de Paimpol

Au cours du précédent CHS-CT, les représentants du personnel ont alerté la Direction sur les difficultés pour les collègues du SIP-SIE de Paimpol à effectuer leurs missions en raison d'un sous-effectif, notamment durant la période de campagne IR.

Au cours de ce CHS-CT, un point sur la situation des effectifs a été établi. Le SIP a subi le

départ en retraite d'une collègue pendant la campagne IR. Un cadre C stagiaire a été affecté en août, et un contractuel devrait arriver au SIP de Paimpol le 04/10/2021 pour remplacer l'agente d'accueil en instance de départ à l'ENFIP.

Coté SIE, une collègue est partie en retraite et n'a pas été remplacée.

Compte tenu du sous-effectif de ce service, nous considérons que les missions ne peuvent être réalisées que grâce à l'engagement et la conscience professionnelle des agents.

Pourtant, selon la direction tout va bien !... Les résultats se situeraient dans la moyenne du département, la cheffe de service indique qu'elle n'a pas eu le sentiment d'un service débordé, que la situation est loin d'être catastrophique... Le directeur précise que le travail doit être effectué en fonction des priorités et des enjeux et que tout ne doit pas être effectué de la même manière partout.

En clair, il ne s'agit que d'une question d'organisation. Tout va bien !

Pour **F.O.-DGFIP**, nous considérons que la conscience professionnelle des agents a atteint ses limites !

L'arrivée des nouveaux agents est certes bénéfique mais il faut tenir compte du temps consacré à la formation de ces nouveaux agents qui ne seront pas opérationnels immédiatement.

Au cours de ce CHS-CT, ont été réaffirmées la présence de renfort EDR et l'appui de la Direction sur le recouvrement. Concernant les réorganisations prévues à ce jour au 01/01/2022 (transfert SIP/SIE vers Guingamp) et au 01/09/2022 (transfert trésorerie) une réunion sera organisée par les services RH auprès des agents pour évoquer les problématiques RH, primes, périmètres des emplois transférés...

Une visite de service sera effectuée par les représentants du personnel au CHS-CT.

Par ailleurs, afin que l'état dégradé de ce service soit incontestable, les représentants du personnel ont demandé que les acteurs de prévention (médecin, ISST, assistant de prévention) effectuent également une visite du service et rédigent leur propre rapport.

3. circulaire du 09 septembre 2021 relative à l'identification et modalités de protection des agents reconnus vulnérables.

Elle prend effet le 27 septembre, jour de la tenue du CHS-CT.

Le Directeur affirme qu'« *il n'est pas trop tard pour parler de cette circulaire du 09/09* » à la date de ce CHS-CT. Or elle est applicable dès ce jour.

Mais la circulaire n'a été publiée sur Ulysse national qu'en date du 16/09/2021.

Le médecin de prévention effectuera une téléconsultation avec les personnes qui sont en télétravail 5j/5 pour examiner la possibilité d'un retour en présentiel. Une liste des agents concernés va lui être transmise, mais ils peuvent déjà le solliciter.

L'agent ne doit revenir en présentiel qu'après avoir obtenu l'avis et les préconisations du médecin de prévention.

Dans sa déclaration liminaire, vos représentants **F.O.-DGFIP** ont souligné l'**importance d'accompagner le retour des agents en présentiel (accompagnement par le responsable hiérarchique, accompagnement psychologique...)**.

La direction se dit consciente de ce besoin d'accompagnement. Ainsi, avant tout retour en présentiel, l'assistant de prévention contacte le chef de service qui appellera l'agent vulnérable. Les collègues du service seront également informés du retour de l'agent.

Dès le premier jour du retour en présentiel, le chef de service recevra individuellement l'agent vulnérable et l'informerá de la nouvelle organisation (organisation du service, protocole sanitaire...) et des missions qui lui sont confiées.

4. Examen des points obligatoires

Le CHS-CT a examiné différentes fiches du registre santé et sécurité au travail : fiches de signalement et accidents de trajet/service.

- Une fiche concernant le défaut d'actualisation des annuaires (site google, impots.gouv, répondur...) a fait l'objet de discussions.

Les représentants du personnel déplorent que les répondeurs et annuaires de certains sites diffusent encore les anciens horaires d'ouverture. Même le site local Ulysse 22 n'a été mis à jour que depuis quelques jours !

Des usagers font donc le déplacement au centre des finances publiques pour trouver portes closes. Ceci engendre des mécontentements et comportements agressifs (insultes...) de la part d'usagers. Et ce sont les agents d'accueil qui subissent ces comportements agressifs en raison de l'absence de diffusion des nouveaux horaires.

F.O.-DGFIP et l'ensemble des représentants du personnel avaient déjà soulevé cette problématique dans un précédent CHS-CT.

C'est pourquoi une délibération a été votée à l'unanimité. Cette délibération demande à la Direction de vérifier tous les supports concernés et d'agir au plus vite pour actualiser les horaires d'ouverture. Nous faisons également le constat que ces horaires sont complexes et ne sont pas harmonisés sur l'ensemble du département.

Par ailleurs **F.O.-DGFIP** fait le constat que, compte tenu des horaires d'ouverture restreints, les usagers se déplacent massivement lors des jours d'ouverture sans rendez-vous, ce qui engendre une longue attente des usagers pour être reçu et du stress pour les agents d'accueil.

- Suite à l'étude d'une autre fiche (accident de service), l'assistant de prévention a fait un rappel concernant le transport de collègues: **les services de secours sont seuls habilités à transporter un collègue à l'hôpital.**

5 Budget

Des formations RPS (épuiement professionnel, affirmation de soi/assertivité) ainsi que des formations secouristes ont été financées.

D'autres actions de formations sont également envisagées.

Les représentants du personnel ont décidé de se revoir en groupe de travail afin de finaliser le budget et notamment d'étudier l'acquisition de lampes de bureaux, et des actions concernant la qualité de l'air (capteur CO2, purificateur d'air).

Les arbitrages seront effectués lors du groupe de travail au cours duquel les acteurs de prévention seront associés.

6 Questions diverses.

- S'agissant des **ASA garde d'enfants en cas de fermeture de classe**, **F.O.-DGFIP** a demandé des précisions concernant le mail du secrétariat général du 13/09/2021. Il nous a été répondu que les agents (un seul agent DGFIP) **bénéficient d'une autorisation d'absence ASA** (et non télétravail) en cas de fermeture de classe et de présence d'un enfant scolarisé en maternelle ou dans l'enseignement élémentaire.

Le terme « à titre dérogatoire » présent dans le mail signifie que cette ASA vaut pour la période sanitaire COVID.

- **Centralisation de la gestion des hôpitaux du département à la Trésorerie Hospitalière de Saint-Brieuc (prévue au 1^{er} janvier 2023)** : Les collègues concernés n'ayant aucune information sur le nombre d'agents concernés ni sur l'existence éventuelle d'antennes, etc, **F.O.-DGFIP** a demandé au Directeur s'il avait des précisions à apporter sur les opérations prévues. Le Directeur a répondu que, s'il est clair qu'il a une préférence pour le projet de

regrouper tous les agents au sein d'une trésorerie départementale, il est conscient des conséquences immobilières et que pour l'instant il n'a pas de réponse. Il a ajouté qu'il est possible que la DDFiP doive trouver d'autres locaux.

- **F.O.-DGFIP** a également évoqué les **difficultés informatiques** rencontrées par les agents se déplaçant dans les **établissements France Service** lors de l'ouverture de ceux-ci et relayé leur demande que la CID s'y déplace auparavant pour s'assurer des possibilités de connexion intranet. La Direction a répondu que la CID doit effectivement faire un déplacement préalable à l'ouverture de l'EFS.

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Laurent LASSON (GS St-BRIEUC AG)

Nicole BURLLOT (PCE DINAN)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

arrêter la suppression des postes, les restructurations

engager les recrutements nécessaires,

stabiliser les services,

reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,

améliorer les conditions de travail,

améliorer le déroulement de carrière.